

**Bureau du 3 novembre 2003**

**Décision n° B-2003-1828**

commune (s) : Sainte Foy lès Lyon

objet : **Revente des lots n° 1 à 3 et 5 à 9, de l'immeuble en copropriété situé 88, route de la Libération**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 22 octobre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

A la demande de la SA d'HLM Cité nouvelle et afin de réaliser à terme une opération de réhabilitation, la Communauté urbaine a préempté au prix de 302 400 € divers lots de copropriété dans un immeuble situé 88, route de la Libération à Sainte Foy lès Lyon.

Il s'agit des lots n° 1, 2 et 3 (avec jouissance d'un jardin) et 5 à 9 à usage de d'habitation, représentant 8 appartements avec les 715/1000 des parties communes générales attachés à cet immeuble en copropriété de deux étages sur rez-de-chaussée édifié sur la parcelle de terrain de 747 mètres carrés, cadastrée sous les numéros 37 et 295 de la section AX.

Aux termes de la promesse d'achat qui est présentée au Bureau, la SA d'HLM Cité nouvelle qui préfinance cette acquisition s'est engagée à racheter à la Communauté urbaine lesdits biens au prix de 302 400 € précité, admis par les services fiscaux et à lui rembourser tous les frais inhérents à l'acquisition ;

Vu ladite promesse d'achat ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** la promesse d'achat qui lui est soumise.

**2° - Autorise** monsieur le président à la signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - Le montant** de 302 400 € résultant de cette cession ainsi que les frais d'actes notariés feront l'objet d'une inscription en recettes au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2003 - compte 458 200 - fonction 824 - opération 0097.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,